

L'action de la France en faveur du patrimoine chrétien en Terre Sainte

par Yves Teyssier d'Orfeuil
adjoint au conseiller pour les affaires religieuses
au ministère des affaires étrangères
Institut du Monde Arabe, 6 février 2014

L'action de la France en faveur du patrimoine chrétien en Terre Sainte se traduit de plusieurs façons.

Elle s'inscrit tout d'abord dans le cadre du **rôle singulier que la France joue vis-à-vis des communautés religieuses en Terre Sainte** : il existe jusqu'aujourd'hui **des accords de protection** qui offrent des **droits et privilèges en faveur des communautés religieuses françaises**.

Cette action se traduit également par le fait que la France possède **plusieurs domaines nationaux qui ont une dimension religieuse forte et qui contribuent à leur manière au rayonnement et à l'influence de la France**.

Enfin, **la France contribue financièrement à la restauration de la basilique de la Nativité**. Il s'agit d'un édifice exceptionnel et d'une restauration exceptionnelle car une telle restauration de la basilique n'avait pas pu se faire depuis près de deux siècles.

Ces trois points seront donc développés :

- Les accords de protection
- Les domaines nationaux
- La basilique de Bethléem

1) LES ACCORDS DE PROTECTION

En vertu de traités internationaux, la France protège jusqu'aujourd'hui des communautés religieuses en Terre Sainte. Ce rôle de la France est l'héritage d'une longue histoire qui remonte à **1535 lorsque François 1^{er} signe les premières capitulations avec le Sultan Soliman le Magnifique**.

Les capitulations sont des accords signés avec les puissances européennes et la France, qui réglaient le statut des étrangers, précisément les droits et privilèges en faveur des chrétiens et plus précisément des catholiques pour ce qui concerne les capitulations signées avec le Roi de France. Les capitulations accordaient **le droit de voyager, de commercer, et la liberté de religion**.

La plupart des rois de France ont signé des capitulations avec la Sublime Porte. Les droits et privilèges acquis avec **les capitulations vont progressivement s'étendre (notamment en 1740** : le protectorat s'étend sur les religieux chrétiens non Français) au point

que, à la fin de l'Empire ottoman, on parle de protectorat catholique de la France en Orient.

En 1898, le pape Léon XIII avait confirmé ce protectorat de la France : «Une mission à part confiée par la Providence à la France, noble mission qui a été consacrée non seulement par une pratique séculaire, mais aussi par des traités internationaux».

Les relations sont tendues avec l'Eglise catholique à la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle, avec la rupture des relations avec le Saint-Siège (1904) et la loi de séparation entre les Eglises et l'Etat (1905), ce qui n'empêche pas la France réaffirmer son « protectorat catholique» en Orient, en concluant les accords de Mytilène (1901) et de Constantinople (1913).

En vertu du principe de succession d'Etat, ces accords signés avec l'Empire ottoman ont été confirmés par Israël (accords Chauvel/Fischer de 1948/49) et par l'Autorité palestinienne en 1997. Ces accords favorisent les communautés religieuses ainsi que leurs établissements éducatifs ou sanitaires : écoles (qui enseignent le français), orphelinats, hôpitaux, etc. On a compté jusqu'à 132 établissements français sous protection de la France.

Les accords de Mytilène et de Constantinople accordent des privilèges fiscaux et douaniers pour ces communautés. C'est en ce sens que ces accords, bien qu'indirectement, jouent un rôle important pour le patrimoine chrétien en Terre Sainte.

Grâce à ces accords, plusieurs établissements religieux ont pu survivre jusqu'aujourd'hui. Ces accords ont pu permettre également d'écarter ces établissements du risque d'expropriations que d'autres communautés ont pu connaître.

En contrepartie de ces accords, la France bénéficie de certains privilèges : le Consul général de France à Jérusalem est le seul diplomate à bénéficier lors de sa prise de fonctions d'une "entrée officielle au Saint Sépulcre", une cérémonie ritualisée et particulièrement visible avec l'entrée solennelle dans la vieille ville de Jérusalem. Cette protection de la France se traduit également par des messes consulaires au cours desquels le consul général de France reçoit les honneurs liturgiques et où l'on prie pour la République : « Seigneur, sauve la République et exauce-nous en ce jour où nous t'invoquons ».

2) LES DOMAINES NATIONAUX

La France est la seule puissance étrangère à posséder des biens fonciers dans et autour de Jérusalem. Elle dispose de 4 domaines nationaux, trois relèvent du patrimoine chrétien et un quatrième du patrimoine israélite.

Les trois domaines nationaux chrétiens sont :

- Le domaine de l'Eléona, sur le Mont des Oliviers, face à la vieille ville de Jérusalem, que l'on appelle aussi le Pater Noster
- Le domaine Sainte-Anne dans la vieille ville de Jérusalem
- L'abbaye d'Abou Gosh à proximité de Jérusalem en direction de Tel Aviv

Le tombeau des Rois, qui relève du patrimoine israélite, situé à **Jérusalem-Est**, a été offert à la France par les frères Pereire en 1886 « pour le conserver à la science et à la vénération des fidèles enfants d'Israël » ; il s'agit du tombeau d'une reine de Mésopotamie, la reine **Hélène d'Adiabène, convertie au judaïsme au premier siècle** : son sarcophage est exposé de façon permanente au musée du Louvre depuis 2012. Le tombeau est important pour la communauté juive car il est un des rares vestiges de la ville de Jérusalem avant sa destruction par Hadrien en 135.

Ces domaines nationaux ont plusieurs **points communs** :

- Ils sont devenus domaines nationaux dans la **deuxième moitié du XIX^{ème} siècle**.
- Ce sont **des lieux magnifiques, l'Eléona par sa situation sur le Mont des Oliviers, Sainte-Anne et Abou Gosh** car il s'agit des **deux plus belles églises croisées de Terre Sainte**
- Ce sont **des lieux saints**, qui font partie des circuits pour les pèlerinages en Terre Sainte.
- Ces sites reçoivent la visite de plus de **300 000 pèlerins chaque année**.
- Ces trois domaines chrétiens **sont confiés de longue date à des communautés religieuses** qui animent la dimension spirituelle des lieux et assurent l'accueil des pèlerins. A l'Eleona sont présents les carmélites et les Pères Blancs, à Sainte-Anne les Pères Blancs, à Abou Gosh les bénédictins olivétains (fondée par l'abbaye du Bec Hellouin).
- Ces lieux sont gérés par le consulat général de France, en coordination étroite avec ses communautés religieuses, et sous la supervision du conservateur en chef du patrimoine en charge des domaines français à l'étranger au ministère des affaires étrangères.

L'Eléona ou Pater Noster :

L'Eleona (du grec *eliaon*, qui signifie oliveraie) est traditionnellement considéré comme **lieu où Jésus aurait enseigné le Notre-Père** d'où le nom de carmel du Pater Noster.

Sur ce lieu avait été construit une des trois grandes basiliques byzantines de Terre Sainte (avec le Saint-Sépulcre et la Nativité). Il a été **donné à la France en 1868 par la princesse Aurélie de La Tour d'Auvergne** qui avait acquis ce terrain une dizaine d'années auparavant et qui avait fondé le carmel du Pater. Elle a divisé en trois son terrain, une partie donnée à la France (dont la « grotte du Pater »), une partie aux carmélites, et une partie aux Pères-Blancs. En 1874, le gouvernement français accorde aux carmélites la garde du sanctuaire.

La Princesse avait fait construire par **Viollet le Duc un cloître autour de la grotte**. Il a ensuite été **partiellement détruit** pour permettre un projet de reconstruction de la basilique. Mais le projet a été interrompu, ainsi que le projet de basilique (interrompu en 1986).

On y trouve plus de 170 traductions du Notre Père présentées sous forme de mosaïques. En 2011, un nouveau jardin d'olivier du domaine de l'Eléona, avec une vue exceptionnelle sur Jérusalem, a été inauguré Cet aménagement a été précédé d'une **campagne de fouilles menée par l'école biblique et archéologique de Jérusalem**.

Sainte-Anne

Le domaine de Sainte-Anne comprend à la fois **une église croisée et lieu de la piscine probatique** (qui servait à laver les animaux qui allaient être sacrifiés au temple) **ou piscine de Bethesda, lieu d'un passage de l'évangile où le Christ guérit un homme infirme depuis 38 ans. Le site est également associé au lieu de naissance de Marie.** Le domaine est situé à l'intérieur de la vieille ville à proximité de l'esplanade des mosquées, au début de la via dolorosa.

Le domaine est **donné à la France en 1856 après la guerre de Crimée en remerciement de l'alliance avec l'Empire ottoman contre la Russie. La guerre de Crimée qui était géographiquement éloignée, n'était pas sans lien avec la Terre Sainte puisque l'étincelle qui déclenché la guerre a été le vol de l'étoile dans la grotte de la Nativité.** A l'époque le site est recouvert de maison d'habitation. Les fouilles ont commencé dès la fin du XIXème.

C'est le seul édifice croisé de Jérusalem qui subsiste aujourd'hui. On y aperçoit les **ruines de la basilique byzantine détruite au XIème siècle.** Les Pères Blancs y assurent les fouilles qui permettent de mettre à jour **les deux grands bassins.** On peut apercevoir deux grands réservoirs d'eau qui avaient la réputation d'être miraculeux. La France et les Pères sont copropriétaires. La convention signée avec les pères Blancs remonte à 1878. Une nouvelle convention est en discussion. **Ont été effectués récemment un circuit de promenade** ainsi que l'aménagement de l'accès à une citerne médiévale.

La réouverture du musée archéologique est un projet mené conjointement par les Pères Blancs et le consulat général de France, avec la collaboration de l'Institut national du Patrimoine (chantiers-école en été 2012 et 2013).

Sainte-Anne est également une étape pour des visites officielles. Le Président de la République **Jacques Chirac s'y était rendu en 1996** et **François Hollande le 18 novembre dernier** y a rencontré les représentants de la société civile palestinienne ainsi que les patriarches et responsables religieux de Jérusalem.

Abou Gosh

Abou Gosh est des trois lieux présumés possibles pour l'Emmaüs de l'évangile (apparition du Christ aux disciples sur le chemin d'Emmaüs).

Ce domaine avait été **restitué en 1873 à la France à la suite d'une violation du Statu Quo en 1871 où les grecs orthodoxes s'étaient emparés de l'église Saint-Georges de Lydda.** Abou Gosh était au départ "**un tas de pierre**", ou presque. C'est ce qu'**avait indiqué le sultan** à l'ambassadeur de France à Constantinople, Melchior de Vogüé, en cédant le domaine.

Récemment, **la France a pris en charge la restauration des fresques,** ainsi que **des travaux d'étanchéité de toiture et la réfection d'une partie du mur d'enceinte.** La communauté, quant à elle, assume également un certain nombre de travaux de restauration : tout le sol de l'église a été refait grâce à un mécénat privé et avec l'aide de

l'association des amis d'Abou Gosh), ainsi que les bâtiments de logement, la salle d'accueil pour les groupes. Le jardin est magnifiquement entretenu par la communauté.

Mémorial Lustiger : Abou Gosh est devenu un haut lieu du dialogue judéo-chrétien depuis les années 1980. Les moines accueillent ainsi des jeunes de Tsahal. **Richard Prasquier, ancien président du CRIF, qui a été très proche du cardinal Lustiger à la fin de sa vie, a souhaité avec le cardinal Vingt-Trois que soit construit un mémorial en l'honneur du cardinal Lustiger et de toute son action en faveur d'un rapprochement judéo-chrétien, qui a été inauguré le 23 octobre dernier.** Le ministère des affaires étrangères a donné les autorisations nécessaires et ce mémorial (un **ensemble de bassins dans le haut du jardin en terrasse, avec quelques citations du cardinal Lustiger présentées sur des plaques**).

3) LA BASILIQUE DE LA NATIVITE

La basilique de la Nativité est un lieu exceptionnel à plusieurs titres. C'est un lieu saint éminent pour le christianisme puisqu'il s'agit du lieu de la naissance du Christ. C'est aussi une des plus anciennes églises du monde. La première basilique a été **construite sous Constantin dans les années 330** (on en voit les mosaïques / fondements dans la nef), puis **reconstruite par Justinien au VIème siècle. C'est la plus ancienne église chrétienne utilisée quotidiennement pour le culte.** C'est aussi un des lieux les plus visités de Terre Sainte ; 2 millions de pèlerins chaque année.

Une situation religieuse complexe : A qui appartient la basilique de Nativité ? L'église de la Nativité est gérée conformément aux dispositions du **Statu Quo des lieux saints qui remonte à 1852.** Selon le principe du Statu Quo, il convient de ne rien changer à **la situation figée au moment où il a été établi.** Dans le cas présent, les Eglises qui gèrent la Nativité sont les **latins, les grecs orthodoxes et les arméniens.** La basilique a connu **des tensions entre les confessions.** Des conflits entre les différentes communautés sur place ont plusieurs fois dégénérées. **Des querelles entre moines à coup de balais, ont eu lieu à plusieurs reprises, les dernière fois en 2007 et 2011,** entre moins arméniens et grecs orthodoxes.

En ce qui concerne la basilique de la Nativité, le Statu Quo (entériné par un traité international, le traité de Berlin en 1878) ne précisait pas à qui appartenait le plafond de la basilique. D'où les difficultés à se mettre d'accord pour la restauration de la toiture. **Il n'y avait pas eu de réparation d'importance depuis près de deux cent ans** (sauf en 1991 lorsqu'Israël avait décidé de façon autoritaire de consolider la charpente qui menaçait la sécurité des pèlerins). A la veille des célébrations du nouveau millénaire, d'intenses tractations avaient été menées, mais en vain, pour aboutir à des réparations. Il est vrai que les Eglises n'ont pas les mêmes conceptions esthétiques. **Au fil des ans, les infiltrations ont altérées les mosaïques du XIIème siècle et provoqué des pourrissements du bois.** La Basilique figure depuis 2008 sur la liste des cent sites les plus menacés de *L'observatoire des monuments mondiaux.* **Le lancement d'un chantier de restauration de la toiture de la Basilique a été décidé en 2008.** Devant l'urgence, **les trois Eglises se sont mis d'accord et les trois patriarches ont signé un accord historiques en 2010 pour se mettre d'accord pour la réparation du toit.**

En 2010, l'Autorité Palestinienne a annoncé son engagement pour la restauration de la toiture de la Basilique de la Nativité et **formé un comité de restauration chargé de rechercher des fonds et de coordonner les appels d'offres** en direction des cabinets d'audit et des entreprises intéressées par la restauration.

La basilique au cœur de l'actualité diplomatique internationale

La Palestine a été admise à l'Unesco en octobre 2011. L'UNESCO a été la toute première organisation onusienne à avoir accepté la Palestine en son sein. Cette admission à l'UNESCO a été **suivie du retrait des Etats-Unis et d'Israël** de cette organisation. La **demande de classement en urgence de l'église de la Nativité au patrimoine mondial de l'humanité est la première démarche officielle entreprise par l'Autorité palestinienne** depuis son admission à l'UNESCO. **L'inscription au patrimoine mondial** intervient très peu de temps après l'adhésion de la Palestine à l'UNESCO, **dès le 29 juin 2012**, selon une procédure d'urgence motivée par le fait que la structure du toit est devenue extrêmement vulnérable. Procédure d'urgence qui a engendré une certaine polémique.

La décision de l'UNESCO s'étend à la basilique elle-même ainsi qu'aux couvents grecs orthodoxes, latins, arméniens, et la route de pèlerinage dans la vieille ville de Bethléem. La décision consacrait en quelque sorte la position de la Palestine au sein de l'UNESCO. Et **en novembre 2012, la Palestine devient Etat non membre des Nations unies.**

Les Eglises concernées n'étaient pas particulièrement favorables à cette implication de l'Autorité palestinienne qui résultait de ce classement au patrimoine mondial. Un comité consultatif a été nommé par le Président palestinien. Les Eglises, qui avait pris pour habitude de penser que dans les lieux saints, la meilleure chose était le Statu Quo, donc ne rien changer, avaient du mal à accepter cette intervention extérieure conséquente au classement au patrimoine mondial.

La France, premier contributeur étranger, a versé 200 000 euros au fonds pour la réparation du toit de l'église de la Nativité (viennent ensuite Russie, Espagne, Hongrie). **Les travaux de toitures ont commencé en décembre dernier** et devraient normalement, pour ce qui concerne la toiture, s'achever en septembre prochain. Ce sont des artisans italiens qui ont été sélectionnés par l'Autorité palestinienne. Trente tonnes de poutres ont été envoyées d'Italie.

L'étude de la charpente a montré, grâce à une recherche dendro-chronologiques, qu'une partie de la charpente était constituée de **poutres de chênes venus d'Italie vers 1470** et qu'une autre partie était constituée de **poutres de cèdres du XIIIème siècle.** **L'Autorité palestinienne aurait aimé que soit effectuée une restauration « à neuf » de la charpente.** **Mais un accord a pu être trouvé avec les architectes pour qu'il n'en soit rien.**

Il ne reste plus qu'à espérer que les poutres qui vont être installées par les Italiens tiendront aussi longtemps que celle du XVème et du XIIIème siècle qui ont tenu jusqu'aujourd'hui./.